



CHRISTOPHE
DANAUX
FREELANCE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Art. 1. GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales sont d'application pour toutes les transactions commerciales me liant à mes clients, sauf si un contrat stipule expressément qu'il y est dérogé. Par conséquent, le client est censé avoir pris connaissance des présentes conditions générales et en avoir accepté toutes les clauses. Par le fait même de la commande, le client adhère aux présentes conditions générales et renonce expressément à celles, générales ou particulières, qu'il porterait sur un quelconque de ses documents commerciaux. En conséquence, mes conditions générales prévalent sur celles du client. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présentes conditions générales, les parties font référence aux usages de la profession.

Art. 2. OFFRES ET DEVIS

Mes offres, devis, plans, maquettes, épreuves, etc. sont remis au client à titre purement indicatif et sont sujets à révision, annulation ou augmentation en cas notamment de hausse de salaire, charges sociales, matières premières, ou en cas de modification du projet initial par le client. Dans cette dernière hypothèse, je remettrai au client une offre et/ou devis complémentaire qui devra être dûment signé par le client. Mes engagements ne prennent effet qu'à dater de la réception du bon de commande dûment signé par le client ou son représentant.

Art. 3. DÉLAIS D'EXÉCUTION

Les délais de livraison, exécution, parution et/ou mise en ligne sont donnés à titre purement indicatif, sauf mentions contraires figurant au bon de commande. Un retard quelconque, quel qu'en soit la cause, ne peut constituer un motif d'annulation ou modification de la commande initiale ni donner lieu à des dommages et intérêts. En cas de retard apporté par le client dans la remise des éléments nécessaires à l'exécution de ma mission (informations, maquettes, instructions, logos, textes, slogans publicitaires, licence de logiciel, etc.), le délai de livraison convenu sera prorogé à due concurrence du retard apporté par le client.

Art. 4. FRAIS ET RISQUES

En tout état de cause, les risques sont mis à charge du client dès la signature du bon de commande. Les originaux, clichés, plans, films, maquettes et épreuves et autres documents qui me sont confiés par le client le sont aux risques et périls de ce dernier qui me dégage expressément de toute responsabilité. Sauf mention contraire figurant au bon de commande, les frais de port et d'emballage sont à charge du client ainsi que les frais éventuels de conservation à dater du moment où le client a été invité à en prendre possession. Sauf mention contraire figurant au bon de commande, les marchandises commandées sont expédiées aux frais du client



CHRISTOPHE
DANAUX
FREELANCE

et transportées à ses risques et périls. Dans le cas de prestation de services, les frais de déplacement, logement et/ou catering des intervenants sont à charge du client.

Art. 5. AGRÉGATION DU TRAVAIL ET RÉCLAMATIONS

Les marchandises commandées et/ou les services prestés seront sensés avoir été agréés par le client dès la livraison ou dès la fin de la prestation de services telle qu'indiquée dans le bon de commande. Pour être valable, toute réclamation doit être faite exclusivement par écrit et ce dans les huit jours ouvrables suivant la livraison et/ou la fin de la prestation de service. Si le client néglige de prendre livraison, le délai prend cours à la réception de la facture, de la note d'envoi ou de tout autre document similaire.

Art. 6. PAIEMENT, INTÉRÊTS DE RETARD, EXCEPTION D'INEXECUTION, COMPENSATION

Toute commande ferme de plus de 1.000 € implique automatiquement le paiement d'un acompte égal à 30% du montant total de la commande. En cas de non-paiement de l'acompte, j'aurai le choix soit de suspendre l'exécution de la commande de plein droit et sans mise en demeure, soit de poursuivre l'exécution du contrat.

Les factures sont payables au grand comptant, sans escompte, dans les 15 jours de la réception de la facture, sauf stipulation contraire. En cas de défaut de paiement, je me réserve le droit de suspendre toute prestation encore due à quelque titre que ce soit.

Le non-paiement à la date prévue entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable, une majoration de 15% du montant total de la facture, avec un minimum de 125 €, ainsi que des intérêts de retard de 4% par mois à dater de l'échéance.

Si, à la demande du client, mes factures sont adressées à un tiers, le client reste solidairement tenu au paiement des factures en principal, intérêts et frais.

Art. 7. INDÉMNISATIONS EN CAS D'ANNULATION DE LA COMMANDE

Au cas où le client viendrait à annuler sa commande en tout ou en partie, il s'engage à m'indemniser de tout débours et de toutes prestations ayant déjà eu lieu à la date d'annulation de la commande, et du bénéfice perdu sur la partie de la mission restant à exécuter. Ce bénéfice est évalué conventionnellement à 30% du montant des prestations tel qu'il avait été convenu dans le bon de commande. Au cas où un acompte a été versé, cet acompte me restera, en toute hypothèse, acquis à titre d'indemnité.

Art. 8. CONFIDENTIALITÉ

Je m'engage à ne pas divulguer ni communiquer, ni laisser divulguer ou laisser communiquer, ni utiliser directement ou indirectement, à moins que je n'y ait été autorisé par écrit au préalable



CHRISTOPHE
DANAUX
FREELANCE

par l'autre partie, les données, renseignements, informations, applications, méthodes et savoir-faire confidentiels ainsi que tout document de quelque nature que ce soit dont j'ai eu la connaissance à l'occasion de l'exécution de ma mission. Les obligations de confidentialité persistent aussi longtemps que les informations en question gardent leur caractère confidentiel.

Art. 9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

Tout croquis, dessin, plan, scénario, maquette, photo ou projet, et, d'une manière générale, toute réalisation susceptible d'être protégée par la propriété intellectuelle ou industrielle (droit d'auteur, brevets, marques, bases de données, programmes d'ordinateur, etc.) reste ma propriété exclusive et ne peut par conséquent être utilisé ou reproduit sans autorisation écrite. Moyennant paiement intégral de la prestation de service et/ou des produits livrés, je cède au client les droits patrimoniaux afférents aux créations originales exécutées pour le compte du client.

Le cas échéant, lorsque les créations comportent des éléments provenant de tiers (par exemple, et sans que cette liste soit exhaustive, des images, photographies, illustrations), la durée des droits cédés et/ou l'usage autorisé (par exemple, de la part de modèles ou mannequins) est précisé sur la facture.

Art. 10. RESPONSABILITÉ

Je ne serai en aucun cas tenu responsable des éventuels dommages indirects encourus par le client ou tout autre tiers. Je ne suis tenu que de mon dol ou ma faute intentionnelle. Le client est seul responsable du contenu informationnel qu'il me transmet. Il s'engage à se conformer à toutes les règles ou règlements qui pourraient empêcher, limiter ou réglementer la diffusion d'une information soit notamment à titre exemplatif : les codes de conduite et la netiquette, la protection de la vie privée et des droits intellectuels, les règles relatives à la publicité, aux jeux et concours, etc. Le client assume par conséquent l'entière responsabilité des informations qu'il me transmet et me garantit de toute réclamation provenant d'un tiers.

Art. 11. LOI APPLICABLE – JURIDICTION COMPÉTENTE

Tout litige éventuel relève exclusivement de la Loi belge et des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Charleroi.

Art. 12. PRÉCISIONS ET DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Photographie

L'heure facturée pour les travaux de photographie comprend :

- l'heure effective de prise de vue ;
- le temps du déplacement (dans un rayon de moins de 50 km) ;



CHRISTOPHE
DANAUX
FREELANCE

- le temps de préparation ;
- le temps de post-traitement ;
- l'envoi des photos par voie informatique.

WEB / WordPress

Le site WEB est livré fonctionnel et le client est supposé pourvoir l'alimenter par lui-même selon la procédure prévue à cet effet. Dès la signature du bon de réception, je ne suis plus tenu pour responsable de manipulations inappropriées ou accidentelles occasionnées par le client pouvant entraîner une altération ou un dysfonctionnement conséquent du site et de ses données.

Le service de maintenance comprend :

- la prolongation de la location du nom de domaine ;
- la prolongation de la location du serveur FTP ;
- la prolongation d'éventuels abonnements à des plugins payants (premium) ;
- la mise à jour régulière de WordPress ;
- la mise à jour régulière des plugins utilisés ;
- le dépannage d'éventuels dysfonctionnements qui ne seraient pas du fait de manipulations inappropriées ou accidentelles occasionnées par le client pouvant entraîner une altération ou un dysfonctionnement conséquent du site et de ses données ;
- la réponse aux questions qui pourraient survenir lors de la prise en main du site par le client.

Le service de maintenance ne comprend pas :

- la modification substantielle de la structure ou de l'apparence du site ;
- la modification ou la création de pages, articles, menus, galeries ou portfolios ;
- l'installation et le paramétrage de nouveaux plugins ;
- l'intégration de nouveaux médias.

Pour :	Pour
BIRDY	Nom
Christophe Danaux - Freelance	Fonction